



Notes de lecture

Georges LEWI et Pascal PERRI, préface de Philippe MANGIN

- Les défis du capitalisme coopératif – Ce que les paysans nous apprennent de l'économie

Hiroko AMEMIYA

- L'Agriculture participative – Dynamiques bretonnes de la vente directe

Annie BLETON-RUGET, Nicole COMMERCION, Martin VANIER

- Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective

Michael KUGELMAN / Susan LEVENSTEIN (sous la dir. de)

- Land Grab? The Race for the World's Farmland

RODRIK Dani

- *Nations et mondialisation – Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*

Collectif

- Les défis de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle

NESE n° 34, décembre 2010, pp. 113-124

Présentation

Notes et Études Socio-Économiques est une revue du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de trois numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald, MAAPRAT-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

Rédacteur en chef :

Bruno Hérault, MAAPRAT-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Secrétaire de rédaction :

Pierre Claquin, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chargé de mission

Comité de rédaction

Jean-Claude Teurlay, MAAPRAT-SG-SSP, Adjoint au chef du SSP

Martin Bortzmeyer, MEDDTL-CGDD, Chef de bureau

Philippe Boyer, FranceAgriMer, Direction Marché Études et Prospective

Frédéric Courleux, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chef du BEAE

Bruno Hérault, MAAPRAT-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

Aurélié Darpeix, MAAPRAT-DGPAAT, Chargé de mission au BPCEC

Pierre-Emmanuel Lecocq, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chargé de mission

Nathanaël Pingault, MAAPRAT-DGPAAT, Chef du BSECC

Jean-Luc Pujol, INRA, Directeur Mission d'anticipation Recherche Société et Développement durable

Philippe Quévremont, MAAPRAT-CGAAER, CGEDD

Céline Rouquette, MAAPRAT-SG-SSP, Sous-directrice des Synthèses Statistiques et des Revenus

Sylvain Rousset, CEMAGREF, Ingénieur Chercheur

Julien Vert, MAAPRAT-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE, Centre d'Études et de Prospective

Sébastien Treyer, AgroParistech, Enseignant-Chercheur

Tancrede Voituriez, CIRAD, IDDRI

Composition : SSP - ANCD

Impression : SSP - BSS

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2104-5771

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

Note de lecture



LEWI Georges et PERRI Pascal, préface de MANGIN Philippe, *Les défis du capitalisme coopératif – Ce que les paysans nous apprennent de l'économie*, Éditions Pearson, 2009, 208 p.

Dans un contexte de crise globale ouvrant le champ à la remise en cause de l'efficacité du système capitaliste néolibéral, Georges Lewi et Pascal Perri proposent, dans cet ouvrage, de démontrer la capacité de réponse du modèle coopératif agricole aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Alors que l'acapitalisme est présenté comme l'un des grands principes de la coopération agricole, l'originalité du livre, comme le souligne Philippe Mangin dans sa préface, tient bien à l'oxymore contenu dans l'expression de « capitalisme coopératif ». Une telle expression se justifie selon lui par la coexistence de coopératives dans une économie capitaliste. La propriété privée des moyens de production demeure mais le modèle coopératif réunit force de travail et apport de capital.

Si les coopératives agricoles réalisent aujourd'hui en France 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire, concernent 75 % des agriculteurs et possèdent tant de marques phares, les auteurs nous montrent tout au long de l'ouvrage que ce n'est certainement pas un hasard.

Par leurs détours historiques, G. Lewi et P. Perri soulignent que le développement des coopératives a constitué des réponses à certaines impasses économiques, notamment lorsqu'il était question de déséquilibres de

pouvoirs de marché. Les moments forts du développement coopératif ont bien eu lieu en temps de crise, comme l'a montré l'organisation des céréaliers en coopératives de stockage et de commercialisation après 1929. La conception des coopératives s'est peu à peu formalisée, leur encadrement juridique a évolué. Leur représentation s'est aussi construite, avec la création de Coop de France. Il s'agit là d'autant d'adaptations vues comme nécessaires au développement des coopératives dans un contexte économique, politique et social en mutation.

La réussite du modèle coopératif tient pour les auteurs à ses principes fondateurs, dont les mérites sont soulignés au regard des dérives du système économique actuel : adhésion volontaire et ouverte à tous ; pouvoir démocratique exercé par les membres ; autonomie et indépendance de toute coopérative ; transparence ; coopération entre coopératives ; engagement envers le milieu au titre de la responsabilité sociale et participation économique des membres. À ces principes s'ajoutent les spécificités des coopératives agricoles. Chacune répond au principe d'un homme, une voix, quelle que soit la contribution de l'adhérent à l'activité économique de la coopérative. L'ancrage territorial des coopératives, issu de leur définition sur une circonscription géographique est aussi un de

leurs grands atouts. Chaque associé a un double engagement, il contribue au capital social de la coopérative et lui livre une partie de sa production ou achète ses produits ou services. La coopérative répond au principe d'exclusivisme et ne peut avoir d'activité qu'avec ses seuls associés. Enfin, les intérêts versés sur le capital de la coopérative sont limités et une partie des résultats est destinée à des réserves non distribuables. Cette unicité dans les principes fondateurs n'exclut pas une grande diversité dans le paysage coopératif agricole. Les coopératives diffèrent par leur rôle (services, commercialisation...) et les filières qu'elles recouvrent. On aurait d'ailleurs aimé à ce sujet peut-être mieux comprendre l'origine des différences de développement des coopératives selon les productions. Elles diffèrent enfin par leur taille, très variable à l'échelle nationale mais aussi communautaire, où les entreprises nordiques arrivent largement en tête.

Bien qu'étant des facteurs de réussite, ces fondements ont aussi été des contraintes pour les coopératives. Elles ont été confrontées à des manques de fonds propres qui ont effectivement pu freiner leur développement. L'évolution de l'encadrement juridique des coopératives, comportant certes certaines inflexions à leurs fondements, est vue comme nécessaire à leur survie. On peut citer la loi de 1972, qui a permis la participation d'associés non coopérateurs, exception au principe d'exclusivisme. Les lois de 1991 et 1992 ont ouvert le sociétariat des coopératives, brèche dans le principe de double engagement et ont favorisé l'agrandissement de coopératives avec filiales. Mais pour les auteurs, les fondamentaux des coopératives ont été préservés. Pour contrer les critiques faites à l'évolution du modèle coopératif, notamment à leur filialisation, il est notamment rappelé que les associés coopérateurs en perçoivent une meilleure rémunération.

Le maintien de l'ancrage territorial est néanmoins présenté comme un défi majeur pour l'avenir des coopératives, tout comme celui du renouvellement des générations, et de la responsabilité sociale et environnementale des coopératives. Mais les initiatives déjà prises sont mises en avant (aides financières pour les jeunes, mise en place du bilan sociétal, etc.). Alors que leur taille augmente, que leur organisation se complexifie, le maintien d'un fonctionnement démocratique et d'un mode de gouvernance efficace est par ailleurs crucial. Au-delà des défis sociétaux, de gouvernance, les défis économiques sont aussi soulignés. Dans un contexte de volatilité croissante des marchés, la rémunération des coopérateurs adhérents et sa stabilité est aussi une préoccupation majeure des coopératives. Préserver leur identité dans un univers « mondialisant » est finalement primordial pour assurer leur pérennité. Le modèle coopératif est donc vu comme le nouveau modèle agricole, l'alternative « raisonnable », positionné par les auteurs entre les deux extrémités que sont le capitalisme ultralibéral et la socialisation de l'agriculture.

La démonstration est bien menée, les illustrations, les exemples sont nombreux et appréciables. Mais, bien que les auteurs présentent les difficultés auxquelles pourront être confrontées les coopératives, le ton de l'ouvrage est très optimiste, voire trop pour pouvoir parfois être critique.

Marie-Sophie Dedieu

Chargée de mission Économie
de la production et politiques agricoles
Centre d'études et de prospective
MAAPRAT

marie-sophie.dedieu@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



AMEMIYA Hiroko (Dir.), *L'Agriculture participative – Dynamiques bretonnes de la vente directe*, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 210 p.

L'ouvrage présente les résultats d'une recherche collective sur les questions de vente directe de produits fermiers locaux, vue comme une expérience « intermédiaire » entre agriculture d'autosubsistance et agriculture de marché. Les auteurs proposent une lecture d'expériences concrètes de vente directe qui organise autrement les activités économiques au sein d'une région. L'originalité repose sur une comparaison entre le cas de la Bretagne et celui du Japon, pays pionnier pour le développement de la vente directe. L'ouvrage fait donc d'emblée référence au Teikei, système de vente directe d'origine japonaise, maintes fois pris en référence en France et aux États-Unis. L'ouvrage comporte dix autres chapitres formant un ensemble analysant d'abord les pratiques des producteurs agricoles et prenant ensuite pour objet la relation avec les citoyens consommateurs, leurs attentes et leurs pratiques.

La première contribution présente un grand intérêt car elle est centrée sur le contexte japonais et son système de vente directe qui sert de référence à de nombreuses expériences de circuits-courts. Le système Teikei signifie littéralement « engagement de collaboration ». Il est le produit d'une histoire de mouvements citoyens en réaction à des pollutions industrielles de la chaîne alimentaire et de terres agricoles. Le contexte socio-culturel dans lequel ce système de vente directe s'est construit a également été influencé par des mouvements étudiants pro-

testataires. La prise de conscience au sein d'une proportion significative de la population japonaise des risques et dangers de l'industrialisation pour l'environnement et la santé à travers l'alimentation a progressivement permis d'instaurer des relations d'échanges de produits agricoles entre producteurs et citoyens. Ces relations sont régies par des principes d'engagement entre partenaires visant à établir un fonctionnement durable de la production et de la distribution, dans un esprit de coopération. Ces principes indiquent aussi que le développement de la vente directe va de pair avec celui de l'agriculture biologique. Actuellement, l'auteur constate une stagnation système et de l'esprit Teikei. Cela se traduit en quelques chiffres : en 2002, 0,19 % des fermes japonaises ont obtenu le label bio, cela représente 0,11 % de la SAU. Cela se traduit également par l'évolution vers des caractères dénoncés au départ : une uniformisation des institutions concernées, un recentrage sur les aspects marchands, l'allongement progressif du circuit, l'emploi de salariés et surtout par la professionnalisation de la production... Au final, au Japon comme en Bretagne, la question de la pérennité des formes alternatives émergentes est posée.

Le deuxième chapitre présente des éléments historiques sur les pratiques agricoles et l'activité agricole en Bretagne. L'intérêt de cette contribution est que contrairement à de nombreuses rétrospectives, celle-ci démarre bien avant les années 1950. Le point de départ

permet de comprendre le chemin parcouru et les processus qui ont affecté l'agriculture bretonne avant les années dites de modernisation. On comprend mieux comment le développement d'activités et d'expériences alternatif, d'économie informelle très tôt, dès les années 1960 en Bretagne. La vente directe n'a pas le caractère résiduel qu'elle avait dans le passé, elle s'apparente bien plus à une stratégie d'insertion et d'innovation technique, sociale et économique.

Après ces différents éléments pour comprendre les contextes qui ont influencé cette recherche-action, le lecteur trouve plusieurs contributions qui soulignent les changements du métier. L'agriculteur devient concepteur et producteur de produits et de services. Ses motivations pour s'engager dans la vente directe relèvent d'une opportunité économique. La recherche de valeur ajoutée est commune à tous les producteurs, d'autant plus que l'investissement moyen (43 800 euros) est considéré comme modeste. La vente directe permet de valoriser un excédent de main-d'œuvre, soulignant surtout qu'il est difficile de développer une activité de vente directe sans être en couple. Mais ce n'est pas la seule explication de leur engagement. Il existe également une motivation relationnelle et une volonté de mise en valeur de la qualité des produits. Cela traduit l'envie de voir son travail apprécié à sa juste valeur et de réactiver des compétences acquises précédemment, lors d'expériences professionnelles passées. L'engagement dans des démarches de vente directe participe aussi d'une réflexion sur l'autonomie et l'identité du métier. Il trouve son origine dans une volonté de transformation plus globale du mode d'insertion du producteur dans l'ensemble de la société. Il témoigne d'une tendance plus forte pour s'approprier l'innovation « culturelle » dans le monde agricole.

Les chapitres suivants sont davantage centrés sur les consommateurs en analysant le contenu de la notion de confiance. Ainsi, en fonction de la forme que prend cette confiance, l'information objective sur les caractéristiques du produit n'est plus nécessairement le mode de coordination qui s'impose pour pallier les défaillances du marché. En l'occurrence, une confiance adressée en tant que telle à un partenaire économique compense l'absence d'informations objectives en ancrant la relation d'échange dans un

contexte social, collectif (sa réputation) ou interpersonnel. C'est ainsi qu'il est possible d'expliquer le développement de réseaux de vente directe. Les motivations des consommateurs sont également appréhendées à travers la description de deux fonctionnements de restauration scolaire en France et au Japon. Malgré les contextes différents dans les deux pays, la démarche d'achat directement au producteur est motivée par la volonté de faire découvrir les produits et des saveurs nouvelles aux enfants. Au Japon en particulier, il existe un désir de lutter contre l'occidentalisation des habitudes alimentaires.

Le dernier chapitre permet de monter en puissance pour trouver les concepts adaptés. Ainsi, le principal résultat tiré de cette expérience est que « les relations de vente directe s'inscrivent dans la perspective du développement d'une économie partenariale mettant la responsabilité économique, sociale et morale au centre des préoccupations ». Dans les expériences de vente directe, l'accent est mis sur les dimensions communicationnelles de la nourriture. Le dialogue, la création de liens sociaux sont recherchés par ceux, agriculteurs et consommateurs, qui participent aux expériences de vente directe.

Les chapitres sont très complémentaires, s'éclairent et font échos les unes aux autres. Cette expérience qui ne sépare pas l'action de la recherche a semble-t-il permis de créer une communauté d'enquêteurs. Mais, à la lecture de ces différentes contributions, on regrette toutefois que la comparaison avec le Japon n'ait pas été plus poussée. On ne peut pas voir dans cette réflexion sur la vente directe une analyse comparée. C'est plutôt une analyse du cas japonais, pour en tirer des conclusions sur les conditions de réussite et d'adaptabilité, sur les qualités et les valeurs qui l'animent. Le contenu reflète également le manque de concepts ou d'approches théoriques adaptées pour analyser ces formes d'échanges qui sans être totalement nouvelles ne peuvent plus être considérées comme des échanges « usuels » de marché.

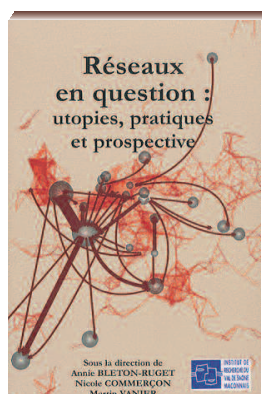
Mélanie Gambino

Chargée de mission Territoires,
ruralité, action publique

**Centre d'études et de prospective
MAAPRAT**

melanie.gambino@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



BLETON-RUGET Annie, COMMERCÓN Nicole, VANIER Martin,
Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective,
Institut du Val de Saône Mâconnais, 2009

Le titre du livre aurait pu être « réseaux : significations croisées », tant les quarante contributions qui le composent mettent en évidence la polysémie qui caractérise la notion de « réseau ». C'est en effet une figure très sollicitée dans les cercles académiques comme dans le langage courant. Si ce concept a connu un tel engouement, c'est d'abord parce qu'il se trouvait en phase avec la technicisation croissante de la société puis, un peu plus tard, avec l'agenda politique de la libéralisation des services... en réseaux.

Mais le réseau égare : il apparaît comme un outil de compréhension du monde par le modèle qu'il permet de formaliser, tout en soulevant la question du potentiel de ce réseau à penser et découvrir les évolutions sociales, économiques, politiques ou culturelles. Dans cette tension entre intérêt performatif et intérêt heuristique, comment tirer parti de la notion de réseau ? L'ouvrage propose, à travers un grand nombre de contributions, de montrer comment se déploie aujourd'hui la société en réseaux.

Face à cette notion complexe et critiquée, les auteurs choisissent de démontrer que les réseaux ont encore beaucoup à nous dire. La construction de l'ouvrage annonce bien l'entreprise :

1 - des propos introductifs consistants et critiques à l'égard des réseaux ;

2 - une première partie où les réseaux sont discutés dans leur capacité à porter, diffuser et rendre accessible un bien public ou une mission d'intérêt public ;

3 - une deuxième partie où les réseaux sont abordés comme des figures conceptuelles, des représentations, des instruments pour la pensée de l'espace et son constant renouvellement ;

4 - une troisième partie où les réseaux sont analysés comme des systèmes d'acteurs, politiques, économiques, sociaux ou culturels, plus ou moins efficaces et pertinents.

Les trois contributions introductives clarifient le flou qui entoure la notion. D'autre part, elles poussent la notion dans ses retranchements en examinant ce qui a pu l'affaiblir quitte, avec Jean-Marc Offner à poser la question « Faut-il sauver la notion de réseau ? ». De son côté, Pierre Musso explicite combien le réseau est devenu une idéologie. La notion porte en elle beaucoup de « technolâtrie », c'est-à-dire de fétichisme du réseau technologique censé créer de nouveaux liens, de nouvelles communautés, voire une nouvelle société. Bernard Ganne, malgré les reproches faits à la notion de

réseau, expose en détail son efficacité pour décrire ce qui nous lie et sa capacité à ouvrir des pistes pour mieux comprendre les « réseaux vivants ».

À la lecture des trois chapitres centrés respectivement sur les services, les modes de représentations et les acteurs, plusieurs contributions apportent des clarifications sur les liens avec le territoire, les réseaux urbains, les composantes des réseaux. Ce sont autant de lectures critiques stimulantes, faisant le point sur les emplois métaphoriques de ce vocable, et mettant en évidence combien les réseaux forment des identités hybrides, et multidimensionnelles. D'autres contributions offrent des aperçus nouveaux sur des questions difficiles : rôle de l'État, ouverture des réseaux, restructuration des réseaux de santé, dimension temporelle des réseaux, etc. Ces pages aident le lecteur à mieux comprendre la genèse des réseaux et les logiques de concurrence qui les construisent. La richesse du propos est également due aux approches s'intéressant à des échelles très variées.

La troisième partie interroge plus particulièrement le lien entre réseaux et territoires. On y trouve deux contributions faisant référence aux espaces ruraux. Pour Yves Jean et Dominique Royoux, les réseaux de coopération territoriale révèlent un désir de collaboration des acteurs locaux à une échelle élargie, notamment en ce qui concerne des espaces de faible densité démographique. La convergence des intérêts communs se fait de plus en plus en liaison avec les chefs-lieux de départements. Mais, comparés avec les réseaux d'acteurs qui caractérisent les villes intermédiaires, les réseaux de ces espaces ruraux de marge mettent en mouvement moins d'acteurs, traduisant un fonctionnement en îlot et une logique de développement économique autocentré.

L'article de Guy Di Méo souligne combien les réseaux, quand ils existent, sont pris avant tout comme des outils de structuration du territoire et non de mise en relation entre les territoires. L'exemple du réseau rural français, bien que très récent, est un bon objet de recherche pour analyser le triptyque réseau-acteurs-territoire.

La multiplication des réseaux territorialisés d'organisations et les résultats mitigés des expériences menées à ce jour sont peu abordés dans l'ouvrage. Il est également dommage que d'autres exemples n'aient pas été traités. Le réseau Natura 2000, issu de deux directives ciblées sur la conservation de la biodiversité en Europe, est devenu un des moyens que l'Union européenne met au service d'un développement soutenable des territoires. C'est un outil de gestion intégrative de l'espace rural qui a fourni des cadres scientifiques communs aux pays de l'UE, en faveur d'une politique de conservation innovante et d'une meilleure prise en compte les relations sociétés-milieus dans le développement des territoires.

On peut retenir de la conclusion dressée par Pierre Veltz que l'analyse en termes de réseau ne constitue pas un corpus cohérent susceptible de s'appliquer à des objets pluridisciplinaires. Les approches uniquement techniques ou morphologiques des réseaux se révèlent impuissantes à rendre compte des dynamiques sous-jacentes. En revanche, il réaffirme la fécondité de la notion et rappelle que les réseaux sont un objet d'étude fédérateur, ouvert sur une grande diversité de thèmes. Ils apparaissent comme une solution au cloisonnement des secteurs d'activités, à la gestion rationnelle des ressources, à la qualité de l'offre de services.

Malgré ses qualités, l'ouvrage est desservi par un effet « mosaïque » tant les propos et les problématiques sont divers. L'accumulation de contributions descriptives porte préjudice au propos et à sa cohérence. Surtout, elles ne parviennent pas toutes à montrer comment les réseaux influencent les pratiques territoriales et de nouvelles articulations entre le social et l'économique.

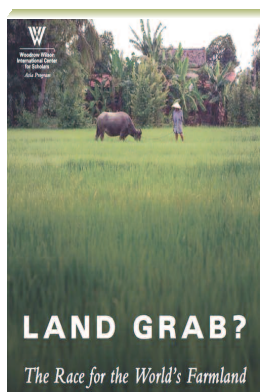
Mélanie Gambino

Chargée de mission Territoires,
ruralité, action publique

Centre d'études et de prospective
MAAPRAT

melanie.gambino@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



KUGELMAN Michael / LEVENSTEIN Susan (sous la dir. de),
Land Grab? The Race for the World's Farmland,
Washington: Woodrow Wilson International Center for Scholars,
2009, 123 p.

Le phénomène de *land grabbing* ou « accaparement de terres » a été largement médiatisé depuis quelques années. Le Soudan a ainsi cédé¹ 1,5 million d'hectares aux pays du Golfe, à l'Égypte et à la Corée du Sud, l'Égypte a prévu de faire pousser du grain sur 840 000 hectares en Ouganda, le président de la République démocratique du Congo a offert 10 millions d'hectares à l'Afrique du Sud. Un des deals les plus célèbres, celui qui aurait permis à la firme sud-coréenne Daewoo de contrôler la moitié de la terre arable de Madagascar pour 99 ans, a échoué sous la pression populaire. Au total, on estime que 15 à 20 millions d'hectares de terres agricoles ont fait l'objet de transactions de ce type ces dernières années, ce qui correspond à la surface agricole française et au cinquième de celle des États-Unis.

La principale raison est la recherche de la sécurité alimentaire, après le pic des prix agricoles de 2008 et les émeutes de la faim qu'il a suscitées. Ces prix sont à présent stabilisés mais à des niveaux qui restent élevés, c'est pourquoi de nombreux pays importateurs nets ont décidé de prendre les choses en main. Pour éviter les pénuries et la volatilité des

cours, ils choisissent de court-circuiter le marché mondial en produisant eux-mêmes sur des terres acquises ou louées à l'étranger.

Au même moment le secteur financier, fragilisé par la crise récente, cherche des investissements sûrs et table sur la tendance quasi-certaine à l'augmentation de la demande en produits agricoles, que ce soit pour l'alimentation ou pour l'énergie.

Sur ce phénomène, les avis sont partagés : certains y voient le déclencheur d'une nouvelle « révolution verte » qui permettra de faire sortir de la famine le milliard d'habitants qui en souffre encore, d'autres parlent de néo-colonialisme. Pour y voir plus clair, le *Woodrow Wilson International Center* a organisé une conférence en mai 2009 sur les motivations et les formes de ces investissements, leurs implications pour les pays hôtes et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire mondiale. Les interventions, très variées, sont rassemblées dans cet ouvrage.

David Hallam, de la FAO, rappelle tout d'abord que le nombre d'investissements est sans doute moindre que ce qu'annoncent les

1. Pour 99 ans.

médias, et que les terres contrôlées par les étrangers représentent une petite proportion des terres totales. De plus, les investissements sont essentiellement privés et non le fait d'États. La question-clé, pour lui, est de savoir si le pays d'accueil en bénéficie réellement (en termes de transferts de technologie ou de créations d'emplois). Ce n'est pas le cas lorsque des enclaves d'agriculture très sophistiquée coexistent avec des petites exploitations traditionnelles, sans contact entre les deux. Il préconise la contractualisation pour les faire collaborer, mais reconnaît que les investisseurs auront tendance à privilégier les acquisitions de terre ou les locations à long terme lorsque la recherche d'économies d'échelle prévaut, ou lorsque des dépenses d'infrastructures importantes sont nécessaires.

Alexandra Spieldoch et Sophia Murphy de l'IATP (*Institute of Agriculture and Trade Policy*) s'inquiètent du fait que les accords soient particulièrement asymétriques, les investisseurs internationaux étant surtout les firmes multinationales ou de riches gouvernements tandis que les pays hôtes sont souvent pauvres, en guerre ou pris dans des conflits politiques. Peu d'entre eux sont démocratiques, ce qui pose la question de leur légitimité à décider à la place des populations locales. De plus, alors que les gouvernements prétendent céder des terres inutilisées, celles-ci le sont souvent pour les besoins des habitants. Elles mettent également en avant les risques environnementaux : épuisement des ressources en eau, consommation excessive d'engrais et de pétrole...

Gary R. Blumenthal, de la société de conseil *World Perspectives Inc.*, estime que l'application des technologies modernes peut multiplier la productivité par quatre ou cinq. C'est la seule façon de garantir la sécurité alimentaire future, selon lui, car baser la politique de développement sur l'agriculture familiale revient, dit-il « à promettre à chaque habitant de la planète une automobile, mais à restreindre la production au travail manuel ». Il appelle à en finir avec l'idée « *big is bad and small is charming* ». Il cite également les besoins financiers de l'agriculture dans les pays en

développement (le secteur ne représente que 5 % des budgets des pays africains), qu'il estime à 30 billions supplémentaires par an.

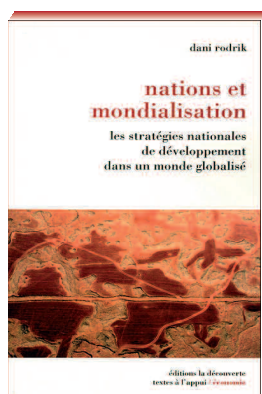
Ruth Meinzen Dick et Helen Markelova, de l'IFPRI (*International Food Policy Research Institute*), considèrent de manière très pragmatique que le nombre d'accords se développant à un rythme très rapide, il convient surtout de les encadrer. Elles proposent donc une série de questions à se poser à chaque accord international, pour déterminer si toutes les parties prenantes pourront en bénéficier. La terre sera-t-elle vendue ou louée ? Les fermiers locaux auront-ils accès aux technologies ? Une part de la production ira-t-elle à la population du pays d'accueil ? Elles insistent sur la nécessaire transparence de ces accords et proposent un code de conduite international pour s'assurer que les acquisitions de terres se fassent dans des conditions économiques, sociales et environnementales acceptables. Les médias devraient mettre l'accent sur les « bonnes pratiques » et dénoncer les mauvaises, la société civile vérifier le bon respect des engagements pris.

La seconde partie du volume comporte une description du phénomène dans trois régions (Afrique, Asie, et Europe centrale et orientale/ex-URSS) par des personnes de terrain, qui montrent que les dérives (déplacements de population, intimidations et pressions), si elles ne sont pas systématiques, sont malheureusement possibles.

Ce tour d'horizon confirme que la question est complexe et le phénomène encore mal connu. Il y a cependant un consensus entre les auteurs, c'est celui selon lequel il est appelé à se poursuivre, ce qui justifie de mettre en place des moyens pour en mesurer l'ampleur et les impacts.

Céline Laisney
Chargée de mission Veille
Centre d'études et de prospective
MAAPRAT
celine.laisney@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



RODRIK Dani, *Nations et mondialisation – Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte, 2009, 190 p.

Vingt ans après la mise en œuvre du « consensus de Washington » (1990), quel bilan peut-on tirer des principes de « bonne gouvernance » imposés par les institutions économiques internationales aux pays du Sud ? Comment ces principes ont-ils été appliqués et avec quels résultats en matière de développement ? Et quelles conclusions s'en dégagent à propos de la mondialisation ? C'est à ces questions qu'entend répondre cet ouvrage, le premier traduit en français de Dani Rodrik, professeur d'économie politique internationale à l'université Harvard. Il s'agit en fait de la réunion de quatre articles publiés entre 2001 et 2007, ce qui pouvait laisser craindre un livre disparate. Il n'en est rien : les textes, bien traduits, se complètent parfaitement et la thèse de l'auteur s'affirme avec clarté. L'ensemble est ni rapiécé ni décousu et la meilleure façon d'en rendre compte est de tirer le fil, en 13 points, de ce beau tissu argumentatif.

1 - Tout d'abord, nous rappelle l'auteur, les politiques de développement ont toujours eu leurs modes et leurs tocodes, insistant sur la planification et l'industrialisation dans les années 1950-60, sur les systèmes de prix dans les années 1970, puis sur le libre-échange depuis la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui.

2 - Ainsi, l'actuel « consensus de Washington » considère que la meilleure voie de développement passe par l'ouverture des économies domestiques aux marchés extérieurs, au commerce international et aux capitaux étrangers.

3 - Or, les pays qui se sont le plus strictement conformés à ces règles (Mexique, Argentine, Brésil, Colombie, Bolivie, Pérou, Salvador, etc.) sont ceux qui ont le plus souffert, la mondialisation financière ne leur ayant pas permis d'augmenter leur épargne et d'accroître leur niveau d'investissement.

4 - À l'inverse, les pays qui se sont éloignés de ces principes en se protégeant, en maintenant des barrières non tarifaires et des niveaux élevés de tarifs douaniers, ont connu une croissance forte (Inde, Chine, Vietnam, Corée du sud, Taïwan, etc.).

5 - En résumé, les recommandations standard ne présentent qu'une faible corrélation avec les performances économiques réelles. Sur les vingt dernières années, les pays qui attirent les capitaux étrangers affichent des performances médiocres, et inversement.

6 - D'où proviennent de telles contradictions ? Du fait que tout n'est pas économique dans

l'économie, et que le catéchisme imposé par certaines élites des pays riches oublie l'importance des variables politiques et institutionnelles : élections, droit, justice, monnaie, budget, administrations, systèmes de valeurs, espace public, etc. Les échanges et les capitaux ne peuvent à eux seuls créer de la croissance, en l'absence de réformes démocratiques, de débat et de délibération.

7 - Les États-Unis et l'Union européenne sont de beaux exemples, exceptionnels, de l'harmonisation juridique et de l'intégration en profondeur des systèmes politiques et sociaux, capables de tirer le meilleur profit de la mondialisation. Les marchés ne peuvent se créer, se réguler et se légitimer sans de puissantes institutions qui les garantissent.

8 - La grande majorité des autres pays, condamnés à des modes d'intégration plus superficiels, vivent dans des univers institutionnels de second choix. Deux cas se présentent alors. Lorsque ces pays appliquent mécaniquement les principes définis par le Nord, ils se révèlent incapables de gérer les problèmes engendrés par l'ouverture financière et commerciale (Amérique latine). Lorsqu'ils agissent avec discernement, en adaptant ou contournant les remèdes standard, leur voie non conventionnelle est facteur de croissance (Asie).

9 - Au total, il n'existe de bonne économie que dans un contexte donné. Les raisonnements néoclassiques ne deviennent vertueux qu'à certaines conditions institutionnelles. Les stratégies de croissance qui réussissent reposent sur la meilleure utilisation possible de ce que le pays possède, et non sur le désir de ce dont il est dépourvu. La pensée économique doit donc prôner une « stratégie du diagnostic » s'intéressant aux contraintes propres à chaque situation nationale.

10 - Cette manière de voir renforce la marge de manœuvre ainsi que la responsabilité du politique : tout l'art de la réforme consiste non pas à plaquer la vulgate de l'économisme dominant, mais à faire des choix pertinents nécessitant audace, créativité et expérimentation.

11 - À l'échelle supranationale, les gains de la libéralisation accrue des biens et des capitaux resteront médiocres aussi longtemps que le monde demeurera fragmenté politiquement et que les coûts de transaction résultant des discontinuités juridiques et institutionnelles empêcheront toute intégration économique en profondeur.

12 - Ce constat ne doit pas nous amener à faire machine arrière car les pertes qu'entraînerait l'abandon de la mondialisation s'avèreraient catastrophiques. Les problèmes du monde ne viennent pas d'une libéralisation insuffisante, mais du décalage entre l'agenda de cette libéralisation et la faiblesse de ses fondements institutionnels. Seule la construction d'espaces publics de bonne qualité, dans les pays émergents, leur permettra de se rapprocher des niveaux de vie des pays avancés.

13 - Au fond, est-ce parce que nous comprenons si peu les mécanismes de la croissance que nous en parlons autant ? Le mieux ne serait-il pas, alors, de cesser de s'accrocher à de grandes idées ? Non, réplique l'auteur, car nous ne pouvons abandonner nos désirs d'expliquer la réalité et de changer le monde, mais reconnaissons au moins que ces grandes idées doivent toujours s'alimenter de connaissances localisées.

Voici le fil solide qui tisse ce livre, de belle étoffe intellectuelle, indispensable à la compréhension de l'articulation entre développement et mondialisation. Il confirme la place de Dani Rodrik parmi les économistes les plus intéressants du moment. On ne peut qu'attendre avec impatience de nouvelles traductions pour le faire mieux connaître du public français.

Bruno Héroult
Sous-Directeur
Centre d'études et de prospective
MAAPRAT
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Note de lecture



Collectif, *Les défis de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle*
Angers : ESA (École supérieure d'agriculture d'Angers),
octobre 2009, 319 p.

Chaque année, le groupe ESA invite une personnalité capable de sensibiliser les étudiants aux grands défis qu'ils auront à affronter au cours de leur vie professionnelle. Ce livre reprend cinq de ces leçons inaugurales qui, en plus d'être particulièrement pédagogiques, livrent en condensé la réflexion de grands penseurs contemporains de l'agriculture comme Edgar Pisani, Bernard Chevassus-au-Louis ou Michel Griffon, d'une pionnière du développement durable comme Geneviève Ferone, et d'un philosophe du progrès, notamment biologique, en la personne d'Axel Kahn.

Edgar Pisani opère un retour critique sur ce qu'il a mis en place en tant que ministre de l'agriculture, analyse les dysfonctionnements actuels et propose une nouvelle politique agricole. En effet, comme il l'écrit fort logiquement, « une politique qui a réussi doit être changée. Car une politique qui a réussi a changé le monde. Et si le monde est différent, il faut lui appliquer une politique différente ». Sa nouvelle politique serait basée sur la suppression des subventions, le paiement des produits au prix de revient, l'établissement de quotas à l'intérieur de l'Europe et la totale autonomie des producteurs sans

subventions dans la vente sur le marché mondial, en accord avec l'OMC. Selon lui, une légère augmentation des prix agricoles serait tout à fait supportable pour les ménages. Il rappelle que la sécurité alimentaire est une des conditions de la survie d'une entité politique comme l'Europe : « je m'adresse à la société globale et je lui dis : vous avez besoin de l'agriculture et vous ne mesurez pas le risque que vous courez en ne lui faisant pas la place qu'elle mérite et qui lui revient ».

Pour Geneviève Ferone, les horizons souvent utilisés pour les problèmes écologiques, et notamment climatiques, sont trop éloignés : comme dit Keynes, à long terme nous serons tous morts. Pour elle, la véritable frontière ne se situe pas à la fin du XXI^e siècle mais dès 2030, date à laquelle se donnent rendez-vous un certain nombre de défis. Elle souligne l'inertie des gaz à effet de serre et, passant en revue les différentes alternatives au pétrole, conseille de se méfier de l'espoir placé dans la fée Technologie... Elle appelle à une fixation rapide du prix du carbone, qui accélérera les investissements dont la rentabilité n'apparaît pas aujourd'hui suffisante. Car au final, la ressource la plus rare est le

temps, et si les solutions existent, elles demandent un temps de développement incompressible. « Le scénario vertueux de l'anticipation ne se réalisera pas », affirme-t-elle, « il est trop tard. Nous allons vivre le scénario de l'urgence ».

Bernard Chevassus-au-Louis fait l'histoire des tentatives de recensement de la biodiversité, avant de se poser la question : pourquoi mérite-t-elle protection ? Si la biodiversité présente des intérêts très concrets (pour l'alimentation ou la pharmacopée), elle a également des avantages moins connus mais essentiels pour l'avenir : elle peut être une source d'inspiration pour l'innovation, sa contribution à des fonctions « non marchandes » et son rôle de sentinelle face aux pollutions. Or cette biodiversité est, on le sait, menacée, et elle le sera encore davantage avec le changement climatique. La question n'est pas « la biodiversité pourra-t-elle s'adapter ? » mais « les systèmes qui se mettront en place seront-ils favorables à la vie humaine ? ».

Les biotechnologies ne sont pas récentes, rappelle Axel Kahn. Entendues comme « l'ensemble des techniques utilisant la vie au service de l'homme », l'agriculture en fait partie dès son origine il y a plus de 10 000 ans. Après avoir retracé l'histoire de ces techniques, il invite à un débat dépassionné sur leurs apports, notamment dans l'agriculture. Il analyse ensuite les réticences de l'opinion

publique à la lumière des relations compliquées de notre société avec l'idée de Progrès. S'adressant aux futurs ingénieurs et techniciens, il leur enjoint de ne pas prendre les moyens pour des fins et de se poser la question : « qu'allez-vous faire de vos pouvoirs sur le monde ? ».

La leçon de Michel Griffon donne quelques pistes pour répondre à cette question, en proposant une feuille de route de l'agriculture « écologiquement intensive ». Cela suppose de produire à la fois plus et mieux, en consommant moins (d'énergie, d'eau, d'engrais, etc.) et nécessite de nouvelles politiques agricoles. Pour cela il faut refonder la recherche agronomique et investir de nouveau massivement dans l'agriculture.

Au total cet ouvrage ne démérite pas de son titre en présentant un éventail relativement complet des défis auxquels l'agriculture est et sera de plus en plus confrontée. Il donne surtout envie de poursuivre la réflexion en lisant les travaux des différents intervenants, travaux auxquels il constitue une bonne introduction même pour le non spécialiste.

Céline Laisney

Chargée de mission Veille

Centre d'études et de prospective

MAAPRAT

celine.laisney@agriculture.gouv.fr

Recommandations aux auteurs

● Format

Les manuscrits sont présentés sous Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
 - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
 - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux rapports écrits rédigés par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmis aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Pierre Claquin, secrétaire de rédaction : pierre.claquin@agriculture.gouv.fr
- Bruno Héroult, rédacteur en chef : bruno.herault@agriculture.gouv.fr

● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

Notes et études socio-économiques

Tous les articles de Notes et Études Socio-Économiques sont téléchargeables gratuitement sur :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :

revue-nee@agriculture.gouv.fr avec le sujet « **abonnement** »

Notes et études socio-économiques

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général

Service de la Statistique et de la Prospective
Centre d'études et de prospective

Renseignements :

Centre d'Études et de Prospective
12, rue Henri-Rol-Tanguy –
TSA 70007 –
93555 Montreuil sous Bois Cedex

tél. : 01.49.55.43.09

Diffusion :

Service de la Statistique et de la Prospective
Bureau des ventes – BP 32688
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr
fax : 05.61.28.93.66

Abonnement : tél. : 05.61.28.93.05